



GRÈVE ET MANIFESTATION À PARIS LE 22 MARS 2017 À partir de 14h de Bercy à Nation

Le mouvement du 30 janvier 2018 a vu une importante mobilisation des salariés et des agents des EHPAD (Établissements d'Hébergement pour personnes Âgées Dépendantes) pour la défense de leur condition de travail et des conditions d'accueil des usagers. Ils ont su mettre en avant les conséquences désastreuses des budgets d'austérité appliqués à leur établissement notamment sous forme de Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM).

Le SDAS FO75 appelle les salariés du social et du médico-social à se mobiliser dans le cadre d'assemblées générales le 15 mars 2018 afin de discuter des effets du renforcement « austéritaire » appliqué à notre secteur en termes de baisses de moyens, de blocage de salaires, du danger qui pèse sur nos droits collectifs. La mise en musique de l'article 70 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2018 introduit la fin de l'obligation aux autorités de tutelle publiques de financer les accords collectifs des salariés d'un établissement qui est sous CPOM. C'est la porte ouverte à la marchandisation de notre secteur non lucratif.

Suite à l'annonce faite par le gouvernement Macron/Philippe de s'attaquer au statut des fonctionnaires des 3 versants de la Fonction Publique (État, Territoriale, Hospitalière), c'est aussi une attaque frontale contre les missions de service public que nous représentons dans le secteur social et médico-social non lucratif. Par conséquent, le SDAS FO75, avec pour appui la FNAS FO et l'UFSP FO, appelle à **la grève et à la manifestation à Paris le 22 mars 2018**. En plus des fédérations de fonctionnaires CFTC, CGC, CGT, FAFP, FO, FSU et Solidaires, de nombreux secteurs d'activité ont rejoint le mouvement, en particulier les cheminots et le secteur de l'Énergie.

Le SDAS FO de Paris revendique :

- La défense des missions de service public
- Le financement du secteur social et médico-social à hauteur de ses besoins
- La défense et l'amélioration de nos conventions collectives ainsi que l'opposabilité de nos accords collectifs et conventionnels
- L'augmentation générale de nos salaires, minima sociaux et retraites
- L'abrogation de la Loi Travail et des ordonnances Macron

**LE 22 MARS 2018 TOUS ENSEMBLE
PUBLIC/PRIVÉ DANS L'UNITÉ LA PLUS LARGE
EXIGEONS DU GOUVERNEMENT
QU'IL RÉPONDE À NOS REVENDICATIONS**